

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 JANVIER 2021

Conseillers présents :

Michel TIROLE, Laurence BEPOIX, Alain GENTINE, Elodie TOITOT, François MARTIN, Simon GAILLARD, Michel BOURETTE, Jean-Pierre VAGNE, Martine DONEY, Bénédicte CHAMBREY, Flavien CHANSON, Catherine HAMELIN, Laurence MARTIN, Anne-Lise BOUVERESSE.

Conseillers Absents :

Laurence MAIROT procuration à Anne-Lise BOUVERESSE
Denis DUQUET procuration à Flavien CHANSON
Claire APFFEL procuration à Claude GRESSET
Philippe GIRARD procuration à Bénédicte CHAMBREY

Secrétaire de séance : Bénédicte CHAMBREY

Ordre du jour :

1. Finances,
2. Urbanisme,
3. Voieries,
4. Gestion du personnel,
5. Bâtiments et matériel communal,
6. Développement durable,
7. Fête et cérémonies,
8. Communication,
9. Délibérations : Neutralisation des AC d'investissement, CLECT, projet marquise et escalier mairie, subvention banque alimentaire
10. Questions diverses

Monsieur le Maire débute la séance par la lecture du compte-rendu de la séance du 14 décembre qui est approuvé à l'unanimité.

1-) Finances :

Comme chaque année, la commune doit valider les montants des charges transférées (CLECT) à GBM selon le rapport validé par Grand Besançon Métropole le 17 Décembre 2020 (mêmes montants que l'an passé soit 57000 euros en fonctionnement et 79000 euros en investissement)

Délibération : Pas de remarques pas d'opposition pas d'abstention

- Préparation du budget 2021

La réunion de la Commission Finances aura lieu le 02 Février. Claude GRESSET indique qu'un point sera réalisé sur l'exercice 2020. Il est demandé à chaque responsable de commission de présenter les projets 2021 afin de construire le budget. L'exercice 2020 présente un excédent significatif, les chiffres seront précisés lors de la commission de la semaine prochaine.

2-) Urbanisme :

Retour réunion AUDAB (Présentation et projets d'évolution SCOT/PLUI) :

Le compte rendu de la réunion a été adressé aux élus. Bonne participation à cette réunion, le sujet a été abordé avec beaucoup de pédagogie. L'AUDAB a notamment présenté un rappel du fonctionnement des documents d'urbanisme (SCOT, PLUi et PLU).

Nous avons constaté que certaines dispositions de l'actuel PLU de Fontain posent problème notamment dans les zones agricoles habitées.

2 points particuliers du PLU concernant les écarts, et notamment « La Forêt de Fontain », ont été relevés par les participants :

- les habitations situées dans cette zone Agricole Habitable ne peuvent pas changer la destination de leur bâtiment et ne peuvent pas créer plus de 40 m² supplémentaire. (Sauf dans 10 fermes ciblées dans le PLU)

- dans cet esprit, les demandes d'activité commerciale ou artisanale ne sont pas non plus permises. C'est le cas de la boulangerie qui souhaitait pérenniser son activité à la forêt de Fontain.

Les responsables de l'AUDAB notent ce point et indiquent qu'elles examineront la possibilité d'introduire une petite modification dans l'actuel PLU sans attendre l'examen qui sera réalisé dans le cadre de la mise en place du PLUI en 2025.

Martine DONEY évoque la révision en cours de l'actuel SCOT et la notion de dent creuse (espace disponible dans les zones urbanisables). Une élue s'inquiète de l'obligation qui pourrait être faite de construire systématiquement dans ces espaces. Martine Doney indique qu'il s'agira d'une possibilité et non d'une obligation. Par contre il faut s'attendre à ce que la moyenne des surfaces des parcelles soit réduite (aujourd'hui maximum 13 ares). Le travail sur ces documents s'effectuera par secteur, nous devons affirmer clairement nos souhaits. D'autres réunions du même type auront lieu, afin de préciser nos souhaits.

3-) Voiries

Michel BOURETTE présente les travaux à réaliser sur 2021.

Le Chemin des Rondey, le chemin du Bas de la Forêt, le curage des fossés aux Mercureaux, les travaux Place de l'Eglise, le parking de la Fontaine du Croc, la mise à jour des plans de la commune, le mur en pierre entre le réservoir et la rue de la Fontaine. Le montant de ces travaux serait d'environ 25 000 euros. Plusieurs devis ont été demandés.

4-) Gestion du personnel :

Suite à l'appel à candidature lancée pour le poste d'adjoint technique, Monsieur Cédric Fèvre habitant Fontain a été retenu. Il débutera le 01 Février dans le cadre d'un contrat avec le Centre de Gestion du Doubs pour 3 mois. Il a déjà travaillé comme employé communal à Quétigny et Annemasse.

5-) Bâtiments et matériel communal :

- Salle des fêtes :

L'étanchéité du toit est défaillante, plusieurs fuites sont apparues lors de certains événements pluvieux sur l'estrade et près de la cuisine. Le fonctionnement du système de chauffage et l'isolation doivent être également examinés. Une approche globale est nécessaire. Un audit énergétique sera prochainement réalisé puis la rénovation sera lancée.

- Projet marquise + escalier entrée mairie : L'installation d'une marquise devant la porte de la mairie (côté église) et la réfection des escaliers et du mur d'enceinte sont envisagés.

Devis : Pour la montée de l'escalier 9722 euros, pour le mur d'enceinte à reprendre 3722 euros et pour la marquise 3990 euros

- Travaux bâtiments à inscrire au budget 2021 :

Remise en état d'un terrain de tennis : Il faut reprendre les 3 cotés, découper 40 cm à l'intérieur, remettre les poteaux, le grillage.

Par ailleurs ce terrain de tennis et le toit de l'Eglise doivent être traités pour présence de mousse abondante.

2 pistes forestières sont à réaliser : A la Malpierre pour pouvoir exploiter le versant et du côté des Mercureaux. L'ONF subventionne ce domaine.

Claude GRESSET indique que la commune d'Arguel avait acquis il y a 15 ans une parcelle située pour partie à Montrond (9ha) et pour partie sur Arguel (23 ha).
Il y a lieu de se préoccuper de la valorisation de cette parcelle.
Deux prestataires ont été contactés pour examiner cette question : Lucien VIENNET et Julien TOMASINI de la société ForestAllia.

Suite à examen des propositions avec Simon GAILLARD, Claude GRESSET propose que M Lucien VIENNET soit retenu, dans le cadre d'une convention de gestion de 3 ans.

- Retour réunion JV Ingénierie Immobilier :

Objectifs : optimiser les subventions et améliorer la couverture de nos besoins.

Jean-Pierre VAGNE a souhaité cette rencontre car de multiples bâtiments sur la commune nécessitent une intervention : mairie Fontain, salle des fêtes, mairie Arguel, ancienne fruitière, ancienne école de Fontain, préfabriqué Arguel, atelier communal Arguel.

Il faut préciser nos besoins et faire un état des lieux de l'existant pour envisager les actions à mener. Par ailleurs l'Etat et les collectivités proposent des plans de relance associés à des financements notamment en matière de transition énergétique.

Nous avons intérêt à nous orienter vers une approche structurée.

Monsieur VENDEL nous propose une démarche pragmatique en faisant dans un premier temps un travail entre nous.

Cette démarche consistera à réunir 2 groupes de travail constitués d'élus du conseil municipal (Un pour l'analyse de nos besoins et l'autre pour l'état des lieux de l'existant).

Et c'est la différence des 2 qui va nous permettre de préparer un programme

Dans un second temps un économiste intervient pour proposer un chiffrage et ensuite un programme est élaboré. Sur cette base nous contacterons les financeurs potentiels.

6-) Développement durable :

Flavien CHANSON a contacté le collectif à fond la transition. Trois personnes seront présentes à la commission développement durable du jeudi 4 à 20h en salle associative.

Flavien CHANSON fait désormais également partie de la commission développement durable du Grand Besançon Métropole. La première réunion aura lieu la semaine prochaine.

Point sur les actions à conduire en 2021 (samedi propreté, îlots biodiversité...)

Pour le passage au zéro phyto : Fredon a été contacté pour passer en zéro phyto mais l'on n'a pas encore de devis.

Flavien CHANSON a ensuite fait des demandes pour la création d'un verger, coût 7 000 euros environ (subvention possible à hauteur de 70%).

Une implantation serait possible à Fontain derrière la mairie et une sur Arguel en faisant 2 types de vergers, un conservatoire et un autre plus tourné vers le réchauffement climatique avec des amandiers, des grenadiers....

Achat envisagé d'un broyeur thermique, coût 2000 euros.

La commission développement durable va transmettre un plan d'action sur les espaces verts pour abandonner progressivement l'arrosage.

Un projet de jachère est également envisagé. Il faut définir le lieu et aborder le sujet avec les riverains dans les secteurs où l'on veut faire une expérience.

Simon qui connaît bien le terrain accompagnera Flavien.

Sur ces actions, il sera nécessaire d'établir une communication avec les riverains (affichage avec des panneaux.)

Denis Duquet a comme projet d'utiliser des sedums sur le réservoir et à côté du lavoir.

Nous programmerons des échanges avec des employés communaux de Besançon pour réaliser un partage d'expérience.

Projet du samedi propreté, Le projet est toujours d'actualité mais cela nécessite une préparation qui doit démarrer rapidement pour prévoir une réalisation au début du printemps. Le contexte sanitaire risque de ne pas être favorable à la mise en œuvre de cette opération, à court terme.

7-) Communication

Evolution du site : améliorer son fonctionnement, développer sa fréquentation

Certains membres de la commission ont rencontré Monsieur Jean-Paul DILLSCHNEIDER qui avait créé le site internet actuel de Fontain.

Celui-ci est hébergé par le Grand Besançon mais à titre provisoire. Il convient aujourd'hui de trouver notre propre hébergement d'autant plus que la capacité du site est saturée.

Monsieur DILLSCHNEIDER propose de créer un site internet sur le site WIX. Le coût se situerait entre 8.50 euros/mois et 14.95 euros/an pour le nom de domaine (la première année est gratuite).

Jean Pierre VAGNE remercie vivement Jean-Paul DILLSCHNEIDER pour son aide bénévole.

8) Fêtes et cérémonies :

Point Opération cadeaux aux anciens : les personnes visitées sont très satisfaites de cette action qui s'est très bien déroulée

L'information sur les vaccins présentée lors des visites a été bien accueillie.

8-) Délibérations

Objet : Coût définitif des transferts de charges 2020 – Evaluation prévisionnelle des transferts de charges 2021

A l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCL, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») a été mise en place.

La délibération communautaire du 10 septembre 2020 de création de la CLECT a décidé que cette commission serait composée des membres de l'assemblée délibérante de Grand Besançon Métropole, ainsi que du Trésorier à titre d'expert. Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, elle comprend donc des membres de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de la communauté d'agglomération.

Cette commission s'est réunie le 17 décembre 2020, en vue d'élire son Président et son Vice-Président (rapport n°1). Elle a également validé les modalités et résultats du calcul du coût définitif transferts de charges pour 2020 (rapport n°2). Enfin, elle a évalué le montant prévisionnel des charges transférées pour 2021, qui prend en compte le coût prévisionnel des services communs, la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie et l'ajustement du bonus soutenabilité lié à cette compétence (rapport n°3).

Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats du calcul du coût définitif des charges transférées pour 2020 d'une part, et les montants prévisionnels de charges transférées pour 2021 d'autre part.

Le Conseil municipal prend connaissance de l'élection de M. Gabriel BAULIEU à la présidence de la CLECT et de M. Anthony POULIN à la vice-présidence.

Le Conseil municipal approuve après délibération à l'unanimité les modalités et résultats du calcul du coût définitif des transferts de charges pour 2020 décrits dans le rapport n°2 de la CLECT du 17 décembre 2020.

Le Conseil municipal approuve après délibération à l'unanimité les montants prévisionnels de charges transférées pour 2021, incluant le coût prévisionnel des services communs pour 2021, la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie et l'ajustement du bonus soutenabilité lié à cette compétence décrits dans le rapport n°3 de la CLECT du 17 décembre 2020.

Objet : Rénovation mur d'enceinte et escaliers de la mairie et pose d'une marquise

Le Conseil Municipal de Fontain et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- s'engage à réaliser et à financer pour un montant total de 18632 euros
 - ✓ L'achat et la pose d'une marquise pour le bâtiment de la mairie
 - ✓ La rénovation du mur du portail et des escaliers coté église.
- sollicite l'aide du Conseil Départemental
- sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre des aides pour de la dotation d'équipement des territoires ruraux
- sollicite l'aide de Grand Besançon Métropole dans le cadre « fonds centre du village »
- sollicite l'autorisation de commencer les travaux dès la validation des dossiers complets de demandes de subvention
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à ces travaux.

Objet : Neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées

Le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 autorise les collectivités à procéder annuellement à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées par inscription d'une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité opte pour la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées pour l'année 2021.

Objet : Subvention banque alimentaire

L'exposé du Maire entendu, et après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal de Fontain décident de verser une subvention de 500 euros à la banque alimentaire de Besançon

Cette somme sera inscrite au compte 6574 – Subvention de fonctionnement aux associations.
Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2021.

9-) Questions diverses

Subvention banque alimentaire : Compte tenu de la crise sanitaire, Jean Pierre VAGNE a demandé à François MARTIN de réfléchir à l'attribution d'une subvention à une association qui vient en aide aux personnes dans le besoin. François MARTIN propose un versement de 500€ à la banque alimentaire car elle est fédératrice en ce domaine.

Action sociale : Il est recommandé aux élus de garder à l'esprit le contexte de crise sanitaire et d'être attentif aux personnes qui pourraient être en difficulté sur notre commune.

Date à fixer pour une réunion commission animation : avec le contexte sanitaire il est difficile de se projeter, les associations sont en stand-by. Nous ne perdons pas l'idée de la proposition de créer un évènement fédérateur.

Laurence Bepoix expose que des habitants de la rue Prays demandent un réservoir à sel ou à sable.

Flavien répond que le sel est de moins en moins utilisé car il y a un impact écologique.

Rappel : Réunion de la commission finances le mardi 2 février, salle associative.

La séance est levée à 22h30

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 15 mars 2021 à 20h00 à la salle associative.

Vu par nous, Jean-Pierre VAGNE, Maire de Fontain, affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du code général des collectivités locales.

A Fontain le 29 janvier 2021